

## PV du Conseil de l'EDMH 25 mars 2022

Présents : S. Nonnenmacher, B. Schraen, A. Desolneux, E. Bécache, F. Roueff, V.-E. Brunel, F. Laurent-Nègre, M. Haghebaert, Q. Goepfert, H. Llerena Montenegro, C. d'Epenoux

Présents en visio : N. Touzi, G. Gonthier, C. Buccisano, C. Grandmont, Sam Perochon

Excusés : V. Sécherre, R. Cerf, P. Massart, S. Charousset, H. Pham

Absents : L. Gouarin

### 1. Etat des inscriptions et des soutenances

#### Inscriptions :

338 inscrits 2021-2022 au 23/03/2022, cohérent avec les années antérieures.

S.Nonnenmacher informe le conseil de 2 cas problématiques de doctorants non encore réinscrits.

#### Soutenances :

Chiffres en hausse en 2021 (91 soutenances), cf. report des soutenances de fin 2020 vers début 2021, dû à l'exemption des frais d'inscription jusqu'à fin mars à l'UPSay.

### 2. Enquête sur le devenir professionnel des docteurs

Peu de réponse, malgré l'obligation de répondre à l'EDMH pendant les 5 ans qui suivent leur soutenance de thèse

Remarques :

- docteurs 2021 : la très grande majorité est en postoc.
  - docteurs 2018 et 2017 : il reste encore des postdocs (surtout à l'étranger).
- Parmi ceux qui travaillent dans le privé, quelques CDD pour les docteurs 2021, puis uniquement des CDI.  
Très peu se déclarent sans emploi.

SN demande aux DA d'essayer de récupérer les informations sur le devenir des docteurs n'ayant pas répondu à l'enquête, par le biais des DT. On peut aussi trouver les infos sur internet : page perso, LinkedIn

### 3. Evolutions dues à la Loi de Programmation de la Recherche

#### Contrat doctoral de droit privé

Ce nouveau type de contrat sera assujéti à la signature d'une convention entre la tutelle du laboratoire, l'université et l'entreprise, avant l'inscription en thèse. Il incorporera les thèses CIFRE, mais également les thèses financées par un EPIC (CEA, ONERA).

A la rentrée 2022, il y a un risque de délais à l'établissement et la signature de ces conventions.

Le CEA a déjà prévu un modèle de convention.

Dans le contrat, il est prévu la possibilité de faire ~20h d'enseignement, financés par l'employeur (l'université ne paierait rien) ; dans ce cas, pas besoin de demander autorisation de cumul.

Si le doctorant veut être payé par l'université, il faudra faire une demande de cumul.

Remarque de C. Grandmont au sujet des thèses à l'INRIA: l'HCERES n'a pas encore validé l'auto-évaluation des équipes INRIA, ce qui empêche pour l'instant l'INRIA de pouvoir émettre des contrats doctoraux.

#### Convention de séjour recherche

Formalise l'accueil dans les labos de doctorants financés par une bourse étrangère, ex. bourses tunisiennes. Surtout utile pour les labos sous tutelle des organismes.

Noter que les bourses du CSC sont déjà régies par des conventions avec UPSay et IPP.

#### Comité individuel

Un rapport du comité de suivi sera nécessaire en fin de 1<sup>e</sup> année. Objectif : repérer les thèses qui démarrent mal, pour éventuellement y mettre fin.

=> nécessité de tenir les entretiens de 1A avant vacances, en lien fort avec les encadrants.

N. Touzi => difficile en juin, trop de réunions déjà prévues.

S. Nonnenmacher : faut-il déléguer le suivi à un comité plus externe, sans présence du directeur adjoint ? Problème : les comités n'utiliseront pas tous les mêmes critères ; l'organisation risque d'engendrer encore plus de travail.

Plus de nécessité des rapport en 3A, mais l'entretien à mi-année reste utile.

#### Soutenance de thèse

Suite à certaines critiques émises publiquement par des « collègues » juristes sur la qualité des thèses en France, et un processus d'évaluation soi-disant

« complaisant », le MESRI a commissionné un rapport (rapport Blaise-Desbiolles-Gilli) pour faire des propositions d'amélioration de l'évaluation des thèses. Le rapport préconise une soutenance en 2 étapes, la 1<sup>e</sup> étape consistant en une discussion à huis-clos entre le doctorant et les rapporteurs, après la lecture du manuscrit par ces derniers. Une soutenance publique se déroulerait plus tard, après d'éventuelles modifications du manuscrit.

Cette pratique existe déjà dans certains pays (Irlande, Belgique). Aux US, les 2

soutenances peuvent se dérouler le même jour.

Le conseil de l'EDMH note que cette procédure de double soutenance risque d'alourdir et de rallonger processus de soutenance d'au moins 1 mois ; un autre risque de cette modification, serait de dévaloriser les thèses soutenues « à l'ancienne ».

Le MESRI n'a toujours pas rendu ses arbitrages sur cette question.

#### 4. Formations, compétences transverses

L'IPP veut renforcer l'acquisition par ses doctorants de compétences transverses (« soft skills »), en vue d'une meilleure intégration sur le marché du travail. L'ED-IPP a mis en place un formulaire d'auto-évaluation portant sur ces compétences ; les doctorants de cette ED doivent le remplir avant la 1<sup>ère</sup> inscription, et mettre à jour cette auto-évaluation avant chaque réinscription. Un avis (d'au moins 50 caractères) est également demandé au DT pour valider cette auto-évaluation. Cette auto-évaluation permettra au doctorant de suivre l'évolution des compétences acquises. En fin de thèse, l'IPP délivrera un « certificat » de compétences, en plus du diplôme de doctorat.

Q. Goepfert estime que, s'il n'est pas obligatoire, les doctorants ne rempliront pas le questionnaire, surtout lors de la 1<sup>ère</sup> inscription, qui est déjà assez anxiogène. Seuls quelques doctorants très motivés le feront.

Il est remarqué que les DT ne sont pas vraiment compétents pour donner son avis sur cette auto-évaluation.

Tout en reconnaissant l'important travail fourni pour mettre en place cette nouvelle classification des compétences, l'EDMH a demandé à l'IPP que cette auto-évaluation ne soit pas obligatoire pour l'inscription de ses doctorants, mais qu'elle reste optionnelle.

F. Roueff propose de mentionner cette auto-évaluation (optionnelle) lors des entretiens annuels.

Q. Goepfert mentionne que certains doctorants IPP n'ont pas accès sur Adum aux formations organisées par UPSay.

=> C. d'Epenoux a pris contact avec F. Berthoud (responsable des formations doctorales à l'UPSay). Cette dernière propose de fournir aux doctorants EDMH-IPP le catalogue de formations d'UPSay, non pas directement sur leur compte ADUM, mais au biais du site <https://www.adum.fr/psaclay/formations>. Ils pourront s'inscrire aux formations, mais ne seront pas prioritaires.

#### Parcours de formations transverses mis en place par la FMJH

La FMJH souhaite développer un parcours de formation permettant aux doctorants en mathématiques de développer certaines compétences transverses (« soft skills »), en particulier pour les mettre en contact avec le monde de l'entreprise.

Constat : une partie des doctorants est déjà familière avec le secteur privé, et n'aura pas d'appréhension à s'orienter vers le privé après la thèse. Une autre fraction des doctorants, souvent formés à 100% à l'université, ont une vision floue, souvent assez négative, du monde de l'entreprise.

Aujourd'hui, en France, 14 000 doctorants sont diplômés chaque année, pour 1000 postes de MCF.

L'idée de ce parcours de formation n'est pas de pousser les doctorants à aller dans le privé, mais de leur permettre de prendre leurs décisions de carrière en connaissant mieux l'alternative au monde académique.

Le parcours proposé comporterait plusieurs étapes.

Sur 338 doctorants, 10 ont participé mi-mars à un atelier de « brainstorming » animé par C.Vène, une formatrice de CentraleS, dont l'objectif était de mieux cerner les attentes des doctorants dans ce domaine.

Objectif : impliquer une 20aine de doctorants par an

Idées :

- sessions de « hackathon » d'une semaine, similaires aux Semaines d'Etude Maths-Entreprise de l'ABIES, pour développer travail en équipe.
- Faire intervenir des alumni de l'EDMH, par exemple lors de la journée de rentrée de l'EDMH.
- faciliter des séjours en entreprise (autre que stages qui sont non autorisés, ou césures qui sont longues, 6 mois minimum). Possibilité de s'appuyer sur la FMJH : séjour de quelques semaines dans une entreprise, pas directement rémunéré par l'entreprise. La FMJH s'engage à financer une prolongation de thèse correspondante.

Les entreprises étrangères sont habituées à proposer des « PhD internships » de 2-4 mois pendant l'été. Mais en France il est impossible d'effectuer un stage pendant le doctorat, lui-même considéré comme une formation professionnelle. Un stage est possible durant la césure. F. Roueff pense que l'IPP serait souple sur la durée des césures, autoriserait une césure de 4 mois.

## 5. Demandes de prolongations de thèse : quels guichets ?

La campagne de « prolongations COVID » financées en 2020 par le MESRI ne sera pas renouvelée.

Le LMH pourra financer ~20 mois de prolongations, à raison de 1-2 mois par doctorant. Il faut encourager les doctorants à chercher d'autres sources de financement (organismes, fonds propres labos, contrats).

L'UPSay budgétise 29 mois de prolongations (toutes ED confondues).

Voir les offres d'ATER des différentes universités sur le portail Galaxie.

## 6. Campagne de recrutement 2022

**Bourses X-ENSTA + AMX anticipées** => 4 candidats, on espère 1 ou 2 bourses.

Palmarès : 1 b. AMX anticipée pour l'EDMH.

Par de procédure anticipée du côté UP Saclay, semble problématique pour certains encadrants qui peinent à attirer des candidats étrangers (en plus de la question de la courte durée de nos thèses).

**CDSN de l'ENS-PS** : l'ENS nous demande d'auditionner les 5 candidats aux CDSN-PS pour une thèse dans les labos de l'UPSay.

**UDOPIA** : premier tri parmi les sujets de thèse déjà fait ; 8 sujets EDMH sélectionnés (parmi 32 sujets retenus). 2<sup>e</sup> jury en juin.

**LMH** : en tout 6 bourses de thèse seront proposées en 2022 (2 de plus que prévues initialement).

**DIM IA** : nouveau DIM interdisciplinaire sur l'IA, relie les 4 instituts IA de l'IDF.

Compte proposer 6 bourses de thèse en 2022.

Condition : thèse co-dirigée par 2 encadrants membres d'instituts IA distincts.

Possibilité d'1 DT UPSay (DataIA) + 1 DT IPP (HiParis).

Commentaires : encore un appel IA.. Aura-t-on assez de bons étudiants pour alimenter tous ces projets de thèse?

### **Dépôt de sujet de thèse par les DT**

Nous rappelons que les candidats aux bourses de l'IPP doivent passer par un dépôt préalable sur ADUM du sujet par le DT, si possible avant le 15 avril.

L'étudiant pourra candidater sur la proposition de sujet.

Ce dépôt préalable n'est pas obligatoire du côté UPSay.

### **Recrutement des moniteurs à l'UPSay**

Les RH de l'UPSay prévoient un « embouteillage » au niveau de la mise en place des contrats doctoraux à la rentrée (cf nouveaux CD de droit privé, prolongations de thèse).

Les RH ne veulent pas attendre l'avis de la commission monitorat, mi-juillet, pour lancer les CD. Proposent d'attribuer, par défaut, 32h de monitorat à tous les CD (sauf si refus explicite du doctorant). Permettra de rédiger les CD dès juillet.

Possibilité de compléter à 64h durant l'année, par avenants

## **7. Points divers**

### **Budget**

L'UPSay et l'IPP ont versé leur obole à l'EDMH (19k€ chacun). Quelques labos nous compliquent la tâche du reversement.

SAMOVAR : exige une convention de reversement (en cours).

CREST : modalité de versement pas encore finalisée

Programme Vivaldi du LMH (financement de missions doctorants) : pb de délai entre la demande des doctorants et la décision du comité de pilotage du LMH qui se réunit tous les 2 mois. On est obligé de faire une consultation électronique anticipée.

4 appels par an

Montant des financements: en moyenne 600€/mission.

Programme Visibilité sortante : finance des missions longues à l'étranger. Montant maxi 2300€.

4 appels par an

### Prime pour DA de l'IPP

L'IPP a décidé de verser une prime aux chercheurs et EC s'investissant dans les ED. SN enverra au DER de l'IPP les lettres de mission pour les DA, représentant IPP, chargé de mission à l'EDMH (fait le 28 mars).

### Du nouveau à la Graduate School de l'IPParis

La décision d'installer le pôle doctorat de la GS de l'IPP à TelecomParis a été prise faute de place disponible pour l'ensemble de la GS. Le pôle master occupera l'ancien hôtel de l'Ecole Polytechnique. Comme ces déménagements requièrent des travaux, il n'y a pas de date arrêtée pour ces installations.

Florence Besnard <[florence.besnard@telecom-paris.fr](mailto:florence.besnard@telecom-paris.fr)> est chargée de coordonner le pôle doctorat de la GS IP Paris.

Julia Lopez <[julia.lopez@ip-paris.fr](mailto:julia.lopez@ip-paris.fr)> rejoint l'équipe des gestionnaires. Elle s'occupe des inscriptions de l'ENSTA, ENSAE, TelecomP, et des soutenances de TelecomP.

### Q. Goepfert fait remonter 2 problèmes =>

- Monitorat à X : charge de travail très importante sur le programme du bachelor, car cours mal préparés

- Salaires doctorants : les hausses annuelles 2021, 2022, ne concernent que les nouveaux doctorants.

TelecomParis a décidé de réhausser les salaires de tous leurs doctorants. Situation interne à TelecomP, (pas général à l'IMT), grâce à la mobilisation des doctorants. TelecomP utilise ses fonds propres.

Un alignement est-il possible au sein des autres établissements de l'IPP ?

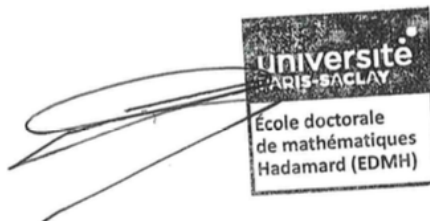
L'EDMH regrette que le MESRI n'ait décidé d'augmenter que les nouveaux entrants, établissant ainsi une disparité de salaire entre les doctorants.

L'UPSay n'aura probablement pas les ressources propres pour augmenter tous ses doctorants de la sorte.

### Prochain conseil de l'EDMH

Lundi 4 juillet, 9h

Pour la direction de l'EDMH,  
Stéphane Nonnenmacher, directeur de l'EDMH  
Orsay, le 28/03/2022



université  
PARIS-SACLAY  
École doctorale  
de mathématiques  
Hadamard (EDMH)